

ÉCOLE DOCTORALE N° 401  
Sciences sociales

ÉTABLISSEMENT  
Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019**  
VAGUE E



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Jean-Louis Duchet, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Président :** M. Jean-Louis DUCHET, Université de Poitiers

**Experts :** Mme Geneviève ARTIGAS-MENANT, Université Paris-Est  
Mme Chloé LARMET, Université de Poitiers  
M. Thierry MARTIN, Université de Franche-Comté – UFC  
M. Claude MASSU, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
Mme Catherine NAUGRETTE, Université Sorbonne Nouvelle  
M. Bernard, N'KAOUA Université de Bordeaux

**Conseiller scientifique représentant du Hcéres :**

M. Pierre-François MOREAU

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2018  
ET D'UNE VISITE DE L'ED EN NOVEMBRE 2018

## PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Sciences sociales* (ED n° 401) est l'une des quatre écoles doctorales de l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis. Elle compte dix Unités de Recherche (7 Equipes d'Accueil et 3 Unités Mixtes de Recherche), 94 directeurs de recherche titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) et 366 doctorants. Son périmètre scientifique recouvre les disciplines suivantes : sociologie, géographie, urbanisme, sciences de l'éducation, sciences de l'information et de la communication, anthropologie, civilisations et cultures étrangères et régionales, science politique, le tout organisé autour de trois champs : sociologie, sciences des territoires, économie-droit.

Implantée sur le site de l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis, elle est membre, comme les autres écoles doctorales de l'Université, du Collège doctoral et de la ComUE Université Paris Lumière (UPL), associant l'Université de Paris 8 à l'Université Paris X Nanterre. La ComUE dispose également d'un Collège doctoral et l'ED *Sciences sociales* en est membre.

## SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

### APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

La gouvernance et l'administration de l'ED sont assurées par un directeur, un directeur adjoint, une responsable administrative, un bureau (9 membres) et un conseil. Le conseil, qui se réunit 3 à 4 fois par an, est composé de 22 membres, soit 10 représentants des Unités de recherche (UR), deux représentants des personnels administratifs et techniques, 4 représentants élus des doctorants (élus par leurs pairs tous les deux ans), 6 personnalités extérieures (2 du monde académique, 4 du monde économique).

La composition du conseil respecte les proportions exigées par l'arrêté du 25 mai 2016 sur la formation doctorale (20 % d'externes et 20 % d'étudiants). En outre, la direction et la responsable administrative travaillent en étroite collaboration avec la Coordination des écoles doctorales (qui réunit les responsables administratifs des ED et du bureau des thèses autour de la responsable administrative du Collège doctoral) et le Collège doctoral, dont l'influence sur l'évolution des écoles doctorales de l'établissement est saluée par l'ED.

Sur un budget avoisinant les 54000 €, l'ED consacre une très large part (environ 89 %) à l'aide à la mobilité des doctorants (mobilités de terrain et financements de participations à des colloques). Les UR et notamment les Unités mixtes de recherche (UMR) cofinancent avec l'ED les projets présentés par les doctorants. Des règles précises ont été adoptées en 2016 pour l'affectation équitable des aides accordées aux projets présentés par les doctorants (aides de terrain de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> année et aide à la communication scientifique de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> année, montants attribués selon les coûts plafonnés à 750 €). Le pourcentage des doctorants pouvant bénéficier de ces financements est en lente progression (de 18 % à 22 % sur cinq ans), mais cela est davantage dû à la diminution du nombre global de doctorants qu'à une progression des moyens disponibles affectés à ces aides. On touche là la limite des moyens financiers de l'ED.

Les moyens de communication mis en œuvre par la direction de l'ED sont un site internet et des listes de diffusion par courrier électronique. Ces moyens informent les doctorants sur les modalités de recrutement et de réinscription, les conditions d'admission au concours des contrats doctoraux, les financements, les séminaires et journées d'études organisés par les unités de recherche et l'école doctorale, les annonces de soutenance de thèses, et ils relaient les informations des organismes partenaires (séminaires du GEMDEV-Groupement pour l'étude de la mondialisation et du développement, de la Maison des sciences de l'homme-MSH Paris-Nord, les formations professionnelles transversales du Collège doctoral de la ComUE Université Paris Lumières, les conférences du Collège de France, etc.). Les moyens de communication interne et externe de l'ED passent aussi par des interactions directes avec la direction de l'ED et la responsable administrative, à qui

plusieurs doctorants ont rendu hommage. L'ED regrette, faute de moyens, de ne pouvoir avoir recours aux réseaux sociaux.

L'inscription en thèse est soumise au dépôt d'un projet et à l'accord du directeur de thèse, du directeur de laboratoire (qui vérifie l'inscription du projet dans les axes de recherche de l'unité), et de la direction de l'ED. Pour la campagne du contrat doctoral, deux candidats au maximum sont proposés par les unités de recherche et généralement une douzaine sont auditionnés par le jury dans des conditions définies par le règlement intérieur de l'ED.

Le taux de thèses financées (59 sur 366, soit 16 %) reste faible malgré les efforts de diversification des sources de financement. Ces efforts ont été contrariés par le retrait de la Région Île-de-France et de son dispositif DIM (Domaine d'intérêt majeur). Les financements proviennent presque exclusivement de l'Université Paris 8 qui attribue en moyenne 6 contrats doctoraux, et l'ED s'appuie sur les équipes de recherche pour proposer d'autres sources de financements : Convention industrielle de formation par la recherche-CIFRE, bourses de fondations, programmes européens, bourses de gouvernements étrangers, etc. Le nombre de financements CIFRE est passé de 5 en 2012 à 12 en 2017-2018, ce qui est un résultat encourageant. Certains secteurs (sciences de l'éducation, par exemple) trouvent difficilement des financements autres que les contrats doctoraux.

Seules les unités mixtes de recherche (CRESPPA, LAVUE, LADYSS) mettent des locaux et des moyens de travail à la disposition des doctorants et la perspective d'une ouverture prochaine (2019) d'une Maison de la recherche laisse espérer de meilleures conditions d'accueil, d'équipement et de travail pour tous les doctorants. L'Université a donc donné suite à la promesse faite en ce sens par le président du Conseil scientifique de l'Université lors de la campagne d'évaluation précédente.

Sur le plan scientifique, l'ED incite les unités de recherche à un effort de lisibilité de leur offre. Le périmètre de recherche est en constante redéfinition. En 2014, une des unités de recherche (ERASME : Equipe de recherche et analyse des sociétés Maghreb-Europe) n'a pas été reconduite et l'ED a dû et pu gérer la transition en trouvant de nouveaux directeurs de recherche et en organisant les soutenances des recherches abouties (ce qui explique la surprenante rubrique « hors labo » dans les données fournies relatives aux soutenances). Une restructuration est prévue afin de transférer le Laboratoire d'informatique avancée de Saint-Denis (LIASD) dans l'ED 224 Cognition, langage, interaction (CLI) où il aurait sa place légitime. Une fusion des deux EA de droit est également en cours, visant à centrer la nouvelle unité de recherche sur le droit privé, le droit public et le droit de la santé

La politique scientifique suit les orientations épistémologiques des équipes et elle est construite selon trois principes déjà affirmés par la direction antérieure de l'ED : interdisciplinarité, comparatisme, dimension internationale.

L'ED est membre de deux réseaux internationaux : le GEMDEV et le RéDoc (réseau francophone international d'écoles doctorales en sociologie et sciences sociales). C'est là une occasion pour les doctorants d'élargir leur horizon scientifique et leurs possibilités de formation et de collaboration internationale.

L'ouverture internationale est marquée par l'accueil d'un très grand nombre de doctorants étrangers, qui constituent 49 % des effectifs, répartis de manière équilibrée entre les continents. L'ED a recours aux services d'Access Paris Nord pour faciliter les démarches officielles, le logement et l'intégration linguistique des chercheurs étrangers. Témoigne aussi de cette ouverture internationale le nombre de cotutelles important (une quarantaine avec une stabilité du nombre absolu de cotutelles par an depuis le précédent quinquennal, malgré la diminution de l'effectif global des doctorants). Les jurys de thèses comportent un nombre d'enseignants de l'Université Paris 8 qui plafonne à 15 % et un nombre de membres étrangers autour de 20 %, en baisse ces dernières années à cause du manque de moyens financiers.

L'ED a été chargée par le Collège doctoral d'aider à la mise en place de formations doctorales à l'Université de Bouake en Côte d'Ivoire, et elle intervient en appui aux unités de recherche intervenant en partenariat avec la Russie, l'Italie, la Géorgie, Haïti.

## • Encadrement et formation des doctorants

Depuis trois ans, on peut noter une diminution du nombre de doctorants (de 483 à 366 inscrits entre 2012 et 2017) et d'encadrants (de 114 à 94). Cette diminution est liée aux départs en retraite de directeurs de recherche qui avaient l'habitude d'encadrer de gros effectifs de doctorants. L'arrivée de nouveaux directeurs

de thèse a été accompagnée d'une résolution bien intégrée de n'encadrer chacun qu'un nombre limité de doctorants.

Le taux d'encadrement moyen est passé de 4,2 (en 2012-2013) à 3,9 (2017-2018). Le nombre maximum de doctorants par encadrant est également passé de 24 à 15 (moins d'une quinzaine de directeurs de recherche atteignant ou dépassant le nombre de 10 doctorants). Les préconisations de l'Université de dix doctorants maximum par encadrant sont très largement respectées. Cette amélioration notable de la situation d'encadrement des doctorants est aussi à mettre au crédit de la politique volontaire et des mesures de suivi mises en place par l'ED grâce à l'outil Nuxéo pour les réinscriptions, et à la plateforme E-candidat qui permet la dématérialisation des procédures d'admission. A été constatée une meilleure implication des encadrants liée à une meilleure visibilité sur les activités de leurs doctorants et à la motivation détaillée des avis qu'ils doivent donner quant à la poursuite de la recherche.

Le nombre de thèses soutenues est en forte augmentation : de 34 (sur 483 inscrits), il est passé à 54 pour 366 inscrits. Le nombre de primo-inscrits chutant fortement (de 114 à 64), le taux de soutenance est donc satisfaisant. Le pourcentage de thèses soutenues dont la durée de préparation a été supérieure à 6 ans est de 28 % (16 sur 68), ce qui est certainement en lien avec le faible taux de financement des thèses. La durée moyenne des thèses est de 68 mois, soit 5 ans 8 mois en 2017 en décroissance régulière depuis la moyenne de 6 ans 5 mois en 2012. Ces différents indicateurs sont à améliorer dans le cadre du prochain contrat et la direction de l'ED y paraît attentive.

En ce qui concerne le suivi des doctorants, des comités de suivi individuel (CSI) sont organisés, en conformité avec l'arrêté de 2016, par les unités de recherche, sous le contrôle de l'ED, parfois avec des résistances. Les UR ont en effet éprouvé une certaine difficulté à se concentrer uniquement sur les aspects relationnels et organisationnels de l'activité des doctorants au détriment des aspects scientifiques. L'ED a mis en place une convention de formation entre l'ED et chaque doctorant, ce qui contribue à rendre explicite le suivi de la formation doctorale.

La question des abandons est traitée avec lucidité : qu'il s'agisse d'un arrêt de la recherche entamée ou de son transfert vers une autre université, c'est pour l'établissement une déperdition navrante. Depuis 2013, lorsqu'une action de l'ED a abouti à 21 abandons explicites, un nombre, beaucoup plus réduit, d'abandons est enregistré chaque année. Les nombres de non-réinscriptions inexplicées (69 en 2012) est tombé récemment à moins de 20, du fait d'un meilleur suivi des doctorants et de procédures plus explicites et mieux prises en charge. L'action à mener sur la lancée des comités de suivi devrait faire apparaître une amélioration de cet indicateur.

Les réunions de rentrée des doctorants par cohortes se sont révélées plus mobilisatrices que les réunions générales et ont permis d'aborder de front les problèmes spécifiques aux différentes phases de l'activité doctorale.

L'offre de formation est construite en partenariat avec les UR. La formation doctorale implique la participation du doctorant à quatre types d'activités réparties comme suit : des séminaires du directeur de recherche et/ou de l'unité de recherche de rattachement ; des séminaires et journées de l'école doctorale et/ou formations transversales ; la participation à des activités scientifiques extérieures et à l'organisation de journées d'études et des publications résultantes ; des ateliers d'intérêt technique, méthodologique et d'insertion professionnelle.

Il est à noter que l'ED *Sciences sociales* ne comptabilise pas encore la formation en ECTS (European credits transfer system). Une réflexion est à mener sur ce sujet dans le cadre du collège doctoral, car cela demande une harmonisation entre les quatre écoles. L'ED a mis en place un entraînement à la présentation en anglais et les doctorants peuvent suivre une formation à la recherche documentaire et bibliographique. Une convention a été passée entre l'ED et le Collège de France pour permettre aux doctorants de valider les enseignements auxquels assistent les doctorants. Un séminaire d'épistémologie de l'ED CLI est accessible aux doctorants de l'ED *Sciences sociales*. Des formations de ce type sont et seront à encourager.

Chaque doctorant remplit une fiche de suivi où sont spécifiés les séminaires et les ateliers professionnalisant choisis. L'injonction de formation reste cependant uniquement incitative et la direction de l'ED et les encadrants manifestent une certaine volonté de ne pas faire de la formation doctorale un « master 3 » ou un « master 4 ». La confrontation à l'interdisciplinarité a été évoquée positivement par certains doctorants lors de leur rencontre avec le comité, et elle semble favoriser un sentiment d'appartenance à l'ED par le fait même que certaines formations hors labo sont vécues par les intéressés comme utiles à leur recherche et à leur formation méthodologique. La direction de l'ED a également constaté que la participation des doctorants aux formations de master a été salubre pour les deux parties prenantes et que formateurs et formés ont progressé en qualité scientifique du fait de cette appréhension commune de la recherche.

Un portfolio est en préparation, en collaboration avec le Collège doctoral. Plusieurs doctorants ont appelé de leurs vœux cette mise en place.

Le contrôle d'intégrité de la recherche est assuré par la direction de l'ED, qui examine les thèses soumises en vue de leur soutenance à l'aide du logiciel *Compilatio*. La procédure a conduit à la suspension de plusieurs soutenances et à la révision de certaines présentations. En cela l'ED joue un rôle qui lui est propre vis à vis de celui des unités de recherche. Il est projeté au niveau du Collège de développer les formations en matière d'éthique de la recherche et d'intégrité scientifique, soit en utilisant le Spoc (*Small Private Online Course*) de l'Université de Bordeaux accessible sur demande aux autres universités, soit en intégrant dans les journées d'accueil et d'information des doctorants des interventions systématiques sur ces questions à partir des documents disponibles (guide du CNRS, Code de conduite européen, Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche).

## • Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'accompagnement des docteurs dans la poursuite de leur carrière s'opère par l'intermédiaire du Service commun universitaire d'information et d'orientation-Insertion professionnelle (SCUIO-IP) de l'Université Paris 8, qui organise divers ateliers et formations en vue de l'insertion professionnelle des doctorants. La valorisation du doctorat se fait également par la participation, via le Collège doctoral, au forum de recrutement *PhDTalent Career Fair*.

Concernant le devenir des docteurs, en l'absence d'un dispositif général mis en place par l'établissement, l'ED *Sciences sociales* admet n'avoir pas mis en place de dispositif de suivi, faute de moyens humains. Une enquête auprès des directeurs de recherche et portant sur les docteurs des années 2012, 2013 et 2014 a néanmoins révélé une situation professionnelle assez satisfaisante : 60 % des docteurs sont en Contrat à durée indéterminée (CDI) dont 40 % dans la fonction publique et près d'un tiers dans le secteur de la recherche. Les docteurs classés dans la catégorie *Autres*, qui regroupe 9,5 % des réponses, invite à une étude plus détaillée.

La direction de l'ED a amorcé, à la lumière de l'expérience, une réflexion distinguant deux types de thèses, la thèse de recherche « de type CNU » débouchant sur des emplois de chercheur ou d'enseignant-chercheur, et la « thèse d'expertise » débouchant sur des emplois du côté de la défense, des collectivités territoriales, des entreprises publiques et privées. Menée avec prudence, cette réflexion pourrait inspirer une diversification et un enrichissement bienvenus de la formation doctorale.

## AUTOÉVALUATION ET PROJET

Des bilans annuels des activités et des résultats atteints sont effectués par le bureau et communiqués au conseil de l'ED. Ces bilans sont ensuite discutés au Collège doctoral, puis évalués par la Commission de la recherche. Le rôle du collège doctoral a été crucial pour homogénéiser l'évaluation des ED et inspirer des politiques convergentes aux ED dont les pratiques étaient très disparates il y a cinq ans.

Le projet est fondé sur une volonté de restructuration scientifique et une amélioration de la cohérence du périmètre de l'ED, laquelle annonce par ailleurs des mesures pour améliorer et renforcer la formation et l'encadrement des doctorants. L'ED *Sciences sociales*, fidèle à ses principes d'interdisciplinarité, de comparatisme, de dimension internationale, « vise à renforcer la réflexion collective autour des thématiques vives sur les nouveaux enjeux sociétaux, économiques, géopolitiques, territoriaux, juridiques et de gouvernance des institutions ». Les points d'articulation évoqués ont une pertinence évidente et s'engagent sur des terrains promis à un développement de la recherche et en phase avec la demande sociale : les enjeux environnementaux et les nouveaux modèles de développement ; l'évolution des échelles géographiques ; les nouvelles migrations ; les systèmes de formation, de communication et de production culturelle et médiatique.

## APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED dispose d'une gouvernance reposant sur un tandem de co-direction et une gestionnaire administrative fortement engagés et visiblement efficaces. Des efforts importants de régulation ont été faits au sein de l'ED et en liaison avec le Collège doctoral. Le personnel administratif mis à la disposition de cette ED semble insuffisant eu égard à son gros effectif d'encadrants et de doctorants. La politique scientifique est en cohérence avec les domaines disciplinaires et interdisciplinaires qui caractérisent les unités de recherche rattachées à l'ED.

Les comités de suivi individuel ont été mis en place conformément à l'arrêté de 2016, et produisent déjà des résultats positifs. Mais ils ne sont pas encore complètement entrés dans les habitudes des encadrants comme des doctorants.

Le taux d'encadrement et le nombre maximum de doctorants par encadrant ont connu une baisse importante par rapport au précédent contrat. La durée moyenne des thèses de l'ED est de 5,6 ans et reste proche de la moyenne nationale du champ disciplinaire (5,5 ans en SHS). Enfin, le nombre de cotutelles, stable en nombre absolu, a augmenté par rapport au nombre total de doctorants. Ces progrès devraient se confirmer dans le prochain exercice.

Des modifications importantes ont affecté l'ED *Sciences sociales*, à la fois du fait de la politique doctorale de l'établissement, du fait de l'action de l'équipe de direction de l'ED, et du fait de l'évolution démographique des unités de recherche : le renouvellement rapide des directeurs de recherche a permis et devra permettre un meilleur encadrement des doctorants, le renouvellement des thématiques de recherche et une plus grande ouverture internationale.

Des faiblesses sont toutefois à signaler en particulier en ce qui concerne le taux de thèses financées (16 %). Les financements proviennent presque exclusivement de l'Université Paris 8, et l'ED devra s'appuyer sur les équipes de recherche pour proposer d'autres sources de financement. De même et certainement en lien avec le faible taux de financement des thèses, le pourcentage de thèses dont la durée est supérieure à 6 ans reste trop élevé. Ces deux points sont à améliorer dans le cadre du prochain contrat.

L'ED est pleinement soucieuse du devenir professionnel de ses docteurs. Mais elle ne dispose pas des moyens nécessaires pour suivre efficacement leurs parcours.

### • Points forts

- L'accompagnement des doctorants et les réunions des doctorants par cohortes en début d'année universitaire.
- Les mesures de régulation adoptées en particulier pour les inscriptions et les renouvellements d'inscription, pour les attributions de contrats doctoraux, pour les financements de mobilité des doctorants, et pour les conventions de formation.
- L'accroissement de la qualité scientifique des doctorants du fait de la participation des doctorants contractuels à la formation de master.
- Le sentiment des doctorants d'une appartenance à l'ED malgré l'hétérogénéité, couplée au sentiment d'une découverte des perspectives scientifiques d'autres domaines.
- La baisse du taux d'encadrement et du nombre maximum de doctorants par encadrant par rapport au précédent contrat.

### • Points faibles

- Le faible taux de thèses financées (16 %).
- Le nombre élevé de thèses d'une durée supérieure à 6 ans (20 %).
- La formation transdisciplinaire pas encore prise complètement en charge par l'ED mais laissée à l'initiative des unités de recherche et aux initiatives des doctorants que l'ED encourage et appelle de ses vœux.
- La difficulté à gérer les abandons, même si cette dernière préoccupation est celle de la direction de l'ED.
- L'absence de dispositif pérenne de suivi des docteurs au sein du collège doctoral.

## RECOMMANDATIONS

### À L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

- Élargir et augmenter les sources de financement des doctorants.
- Poursuivre la politique de réduction de la durée de thèse et du nombre de doctorants par encadrant.
- Poursuivre les efforts pour améliorer le suivi des doctorants, éviter les abandons ou gérer au plus près les réorientations et abandons justifiés.
- Prendre davantage l'initiative pour structurer la formation, sans renoncer à l'appel aux initiatives des doctorants, certes utile mais qui ne suffit pas à structurer une politique de formation.
- Appuyer l'effort d'internationalisation des unités de recherche et répondre à des appels d'offre internationaux (Erasmus +, par exemple) qui semble particulièrement propices aux thématiques des unités de recherche et à la vocation de l'ED.

### À L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

- Mettre en place, via le Collège doctoral, un véritable suivi professionnel des docteurs
- Assurer aux doctorants un accès à des locaux et moyens de travail dans le cadre de la nouvelle Maison de la recherche.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

**Évaluation des coordinations territoriales**

**Évaluation des établissements**

**Évaluation de la recherche**

**Évaluation des écoles doctorales**

**Évaluation des formations**

**Évaluation à l'étranger**



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Le 19 mars 2019

Retour rapport HCERES  
**École doctorale Paris 8**  
ED Sciences sociales (401)

**Vice-Présidence recherche**  
Arnaud Regnauld  
Hervé Serry

Nous donnons en préambule la lecture de la **Vice-présidence** recherche des rapports HCERES sur nos écoles doctorales. Ensuite, nous laisserons s'exprimer, en deuxième partie de ce courrier, la direction du Collège doctorale et la responsable de la coordination des ED, puis la **Direction de l'ED Sciences sociales (401)**.

Les rapports du comité de visite soulignent les évolutions positives du fonctionnement et des services apportés aux doctorant.e.s par les Écoles doctorales de Paris 8. L'établissement, dans le contexte particulier des universités centrées sur les sciences humaines et sociales, a soutenu la formation à la recherche par la recherche durant l'ensemble de ce contrat. Le très bon travail mené par les collègues en charge de l'administration des ED, par les directions des ED et le Collège doctoral mis en place en 2016, a permis de matérialiser concrètement ce soutien. Le Collège doctoral permet une expertise collective des questions que se posent chaque ED pour améliorer son fonctionnement. Nous sommes conscients, avec la Commission recherche, que le suivi professionnel des docteur.e.s et le volume de financement des contrats doctoraux doivent faire l'objet de moyens supplémentaires (malgré un contexte budgétaire précaire pour notre université).

Le maintien des dotations aux Écoles doctorales pour qu'elles puissent accomplir leurs missions d'accueil et de formation, le lien fort qu'elles entretiennent avec la Commission recherche et la Vice-présidence recherche, la formalisation du Collège doctoral dans les instances de l'Université (et les moyens dégagés que cela suppose), l'allocation de locaux dans la Maison de la recherche pour les équipes et pour les doctorant.e.s sur le site de Saint-Denis et, à compter de la fin 2019, sur le site du Campus Condorcet, la restructuration de certaines équipes (qui a des effets sur les écoles doctorales pour leur cohérence scientifique), sont autant d'éléments qui marquent le soutien de l'établissement à ses écoles doctorales.

Ces efforts doivent être poursuivis, les améliorations suggérées doivent être prises en charge par les instances et les services de notre université. L'équipe présidentielle dans son ensemble en est consciente et en fera une de ses priorités.

Arnaud Regnauld  
Professeur  
Vice-Président Recherche

Hervé Serry  
Directeur de recherche CNRS  
Vice-Président Recherche adjoint



## **Observations du Collège doctoral sur les rapports du comité d'évaluation des experts du HCERES**

Le Collège doctoral remercie le comité d'experts du HCERES pour le travail fourni et la qualité des rapports établis sur chaque école doctorale.

Nous tenons cependant à apporter quelques compléments de réponse sur les points soulevés dans les rapports qui concernent l'ensemble des ED.

### **1. Taux de financement des doctorants**

Dans les quatre rapports, le financement des doctorants est pointé comme insuffisant et apparaît comme le principal point faible. Le Collège doctoral ne peut qu'être d'accord sur le diagnostic. Néanmoins il tient à souligner que cette situation est partagée au niveau national par les universités spécialisées en lettres, sciences humaines et sociales<sup>1</sup>, même si, dans cet ensemble national nous sommes en deçà des taux pour ces mêmes disciplines.

Dans cette situation difficile, qui nous est imposée par le contexte actuel, nous tenons cependant à signaler que chacune des écoles doctorales a fait des efforts pour multiplier les sources de financement, et que, par comparaison au contrat précédent, le taux de financement a globalement augmenté alors que le contexte nous est encore moins favorable (réduction des contrats de la Région Ile de France qui sont graduellement passés de 5 nouveaux contrats à 0 entre 2012-13 et 2017-18). Le Collège doctoral s'implique activement dans la recherche de financements en organisant, par exemple, le 4 avril prochain, une journée d'information en collaboration avec l'ANRT sur le contrat Cifre.

### **2. Suivi des docteurs**

Le suivi des docteurs est un point sur lequel les 4 rapports interpellent de façon unanime l'établissement en lui demandant de « mettre en place via le Collège doctoral un véritable suivi professionnel des docteurs ».

Le Collège doctoral se réjouit de cette interpellation qui va dans le sens de ses demandes faites à l'établissement qui concernent notamment la création d'un support de poste pérenne consacré à cette activité. En ce sens, le Collège, la Coordination des ED et l'établissement (notamment à travers notre Service d'insertion et d'orientation professionnelle) travaillent actuellement au recrutement d'un jeune chercheur. Il sera chargé d'enquêter sur le devenir de nos jeunes docteurs diplômés au cours des cinq dernières années et de produire une analyse des données qui servira de base à la mise en place de dispositifs d'aide à la professionnalisation adéquats.

### **3. Question des locaux**

Sur la question récurrente des locaux mis à disposition des doctorants et des ED, le Collège doctoral rappelle que la nouvelle Maison de la Recherche, dans laquelle les ED sont actuellement en phase de

---

<sup>1</sup> Selon une enquête nationale, 29 % des doctorants en sciences humaines et sociales sont financés contre 51 % en maths-physiques. Cf. « L'insertion à trois ans des docteurs diplômés en 2010. Résultats de l'enquête Génération 2010, interrogation 2013 ». *Céreq*, décembre 2015, *net.doc 144*, p. 16.

déménagement, apporte aujourd'hui la réponse de l'université à des besoins évalués il y a déjà dix ans. Ces besoins consistaient à la fois en salles pour les doctorants et en locaux équipés techniquement pour les visioconférences. L'ouverture de la Maison de la Recherche vient combler ces besoins. Il s'agit là pour toutes les ED, quelle qu'ait été par ailleurs leur situation face au besoin de locaux, d'un progrès fondamental. Le Collège doctoral se permet donc de s'étonner que, alors que les 4 ED voient leur situation s'améliorer nettement, cette question continue d'apparaître comme un point faible dans le rapport de l'ED PTS, et dans ce seul rapport.

Françoise Crémoux  
Directrice du Collège doctoral

Marlène Monteiro, Responsable de la Coordination des  
écoles doctorales

## **Réponse de l'ED Sciences sociales au rapport du comité d'évaluation du HCERES envoyé le 27 février 2019**

### **Observations**

Saint-Denis, le 20 mars 2019

La direction de l'École Doctorale sciences sociales (ED 401) ayant pris connaissance du rapport d'évaluation établi par le comité d'experts du HCERES, propose des éléments de réponse.

Le rapport restitue dans ses différentes parties, comme dans ses recommandations, les résultats des trois sessions de discussions menées par le comité des experts et l'ensemble des membres de l'École doctorale Sciences sociales (ED 401). Le rapport présenté par la direction de l'ED, comprenant d'une part le bilan du contrat finissant, et d'autre part le projet pour le contrat à venir (2020-2024), a servi d'appui à ces discussions y compris celle concernant le Collège doctoral de l'université Paris 8.

À la suite des précisions apportées sur les éléments factuels, cette réponse de la Direction de l'École doctorale Sciences sociales concerne certains points de la synthèse de l'évaluation et des recommandations.

#### **1. Sur les soutenances**

En ce qui concerne le nombre de participants étrangers aux jurys de thèse, dont le rapport relève qu'ils sont autour de 20 % et en baisse ces dernières années, la direction de l'ED tient à souligner que ce taux devrait être amélioré grâce à l'équipement des salles de soutenance en matériel audiovisuel facilitant le recours à la visioconférence. Ces dispositifs sont prévus dans la nouvelle Maison de la Recherche ouverte depuis mars 2019.

Sur la durée moyenne des thèses, encore trop longue selon le rapport du comité de visite, la direction de l'ED indique qu'elle entend collaborer plus étroitement avec les directeurs de thèse afin d'alerter ces derniers sur la nécessité de réduire cette durée dans l'intérêt des doctorants, y compris entre le moment où les doctorants déposent leur thèse et la date effective de soutenance.

#### **2. Sur les ECTS**

Le rapport souligne que « l'ED Sciences sociales ne comptabilise pas encore la formation en ECTS (European credits transfer system) » et qu'« une réflexion est à mener sur ce sujet dans le cadre du collège doctoral, car cela demande une harmonisation entre les quatre écoles. »

La question des ECTS se posera plus spécifiquement pour les doctorants qui sont hors site, et surtout ceux/celles qui sont établis à l'étranger, d'où ils mènent leur recherche doctorale. Il est à noter que, souvent, ces doctorants sont inscrits dans le cadre de conventions de cotutelle, et leurs situations sont examinées au cas par cas en fonction des textes réglementaires en vigueur.

#### **3. Sur le suivi du parcours professionnel des docteurs**

Selon le rapport « en l'absence d'un dispositif général mis en place par l'établissement, l'ED Sciences sociales admet n'avoir pas mis en place de dispositif de suivi, faute de moyens humains. »

À ceci, la direction de l'ED répond qu'elle préconise la création d'un support de poste à la Coordination des écoles doctorales, où la personne recrutée collaborerait étroitement avec l'ensemble des ED, sur la base d'un dispositif de collecte et d'analyse des données, pensée dans le cadre du Collège doctoral.

#### **4. Sur l'appréciation globale**

La direction de l'École doctorale prend acte des points forts soulignés par le rapport. Avec l'appui du Conseil de l'ED, de ses partenaires, et dans le cadre du Collège doctoral, la direction va œuvrer au renforcement et à l'amélioration de ses principaux acquis.

En ce qui concerne les points faibles, notamment la difficulté à gérer les abandons, la direction de l'ED entend renforcer sa collaboration avec les directeurs de recherche afin que ceux-ci renseignent cette dernière, dans un délai raisonnable à déterminer, sur la situation de leur doctorant qui ne finalisent pas leur réinscription. La direction de l'ED pourrait déclarer en « abandon » tout doctorant n'ayant pas renouvelé sa réinscription une fois. Il reste entendu que les doctorants peuvent recourir à la procédure de césure prévue par les textes en vigueur. Il sera constitué un répertoire des abandons.

Quant à l'absence de dispositif pérenne de suivi des docteurs pointée par le rapport, comme nous l'avons dit plus haut, la réflexion est engagée sur ce point au sein du Collège doctoral (cf. réponse du Collège), en concertation avec les services de la recherche et la Vice-présidence de la Recherche.

#### **5. Sur les recommandations faites à l'École doctorale**

Le rapport conseille à l'ED de « prendre davantage l'initiative pour structurer la formation, sans renoncer à l'appel aux initiatives des doctorants, certes utile mais qui ne suffit pas à structurer une politique de formation. »

La direction de l'ED tient à souligner que deux types de formations transversales sont proposés aux doctorants, qui complètent les initiatives des doctorants et celles des unités de recherche. Il s'agit d'abord des ateliers méthodologiques consacrés à la maîtrise des techniques de recherche bibliographique et de constitution de base de données en la matière. Cette formation sensibilise les doctorants aux techniques de diffusion de la production scientifique. Elle est animée par les services de la BU en concertation avec les ED. Le second type prévu, dans la mandature, concerne les actions de formation à l'écriture scientifique, à la communication scientifique (atelier de confection de posters, de cartographie), et en amont des ateliers portant sur le traitement des données. La direction de l'ED entend s'appuyer sur les ressources internes, notamment les enseignants-chercheurs et les doctorants pour ce volet de formations transversales. Si nécessaire, il sera fait appel à ces compétences techniques externes à l'ED, voire à l'établissement.

Il est également recommandé à l'ED d'« appuyer l'effort d'internationalisation des unités de recherche et répondre à des appels d'offre internationaux (Erasmus +, par exemple) qui semble particulièrement propices aux thématiques des unités de recherche et à la vocation de l'ED. »

La direction de l'École doctorale prend acte de ces recommandations. Elle s'attellera à trouver les moyens de les mettre en œuvre, en s'appuyant sur la coopération avec les Unités de Recherche, les services de la Direction de la recherche, le service des Relations internationales d'une part, et ses différents partenaires extérieurs (territoires, institutions de recherche, ComUE, associations et mouvements citoyens, organismes et institutions étrangers) d'autre part.

#### **6. Sur les recommandations faites à l'établissement**

Le rapport du comité de visite encourage l'établissement à assurer aux doctorants des locaux ; cette démarche a déjà été mise en œuvre avec l'ouverture de la Maison de la recherche (cf. réponse du Collège doctoral). Ouverte aux différents services concernés depuis mars 2019, la Maison de la recherche compte des espaces de travail réservés aux doctorants, en plus des salles de séminaires.

Alphonse Yapi-Diahou  
Directeur de l'école doctorale Sciences sociales

André Filler  
Directeur adjoint de l'école doctorale Sciences sociales